

## COMMUNE DE PINCÉ

### PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit septembre, à dix-huit-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme FOUCAULT Nicole.

**Etaient présents** : Mrs ROSSI Gino, LEBOURDAIS Gaétan, COCONNIER Robin, PORTIER Gilles, TESTIER Michel, Mmes GUILLOTIN Cynthia, PASTEAU Lydie, POMMIER Céline.

**Absents excusés** : M. DERRIEN Renaud, Mme CHARTIER Sylvie.

M. DERRIEN Renaud donne pouvoir à Mme PASTEAU Lydie.

Mme CHARTIER Sylvie donne pouvoir à Mme FOUCAULT Nicole.

M. COCONNIER Robin a été nommé secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour de la séance :**

- Adoption du Procès-Verbal du 26 juin 2023
- Point sur les travaux et les dossiers en cours
- Mise à jour schéma de mutualisation CDC
- Tarifs location salle des fêtes
- Demande de participation financière scolarisation élèves école privée de Précigné
- Avis de la commune sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social
- Indemnité de fonction du maire
- Délibérations diverses
- Compte rendu différentes commissions
- Questions et informations diverses.

Le Procès-Verbal du 26 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

#### **POINT SUR LES TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

► Polleniz : Une convention a été signée avec Polleniz concernant la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants. 2 factures ont été reçues : une pour l'adhésion annuelle et une en fonction du nombre de rongeurs capturés.

► Un courrier a été reçu de Bouygues Télécom concernant la recherche d'un terrain pour un projet d'implantation d'une antenne sur la commune. Une rencontre a eu lieu à ce sujet avec la société CIRCET qui gère ce projet et M. Clavreul, chef du Service Aménagement et Transition Ecologique de la CDC. La décision concernant ce dossier sera prise ultérieurement.

► Suite à la tempête survenue début juillet, un saule était tombé sur un lampadaire rue St Aubin.

La crosse abimée du lampadaire va être remplacée et la propriétaire du saule prendra en charge les frais.

► Une personne est intervenue pour détruire des nids de guêpe à la salle scan et à la salle des fêtes.

► Véolia s'est déplacé pour une fuite d'eau rue de Beffes.

► Un devis a été demandé à Citéos pour le montage et démontage des illuminations

#### **DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE :**

##### **MISE À JOUR DU SCHEMA DE MUTUALISATION :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise à jour du schéma relatif aux mutualisations entre la communauté et les communes membres apparaît nécessaire.

Cette mise à jour fait suite à la réalisation de deux audits organisationnels commandés par la Communauté de communes et par la commune de Sablé-sur-Sarthe mais également à la mise en œuvre ou non dudit schéma et aux évolutions réglementaires qui ont pu intervenir depuis cette adoption.

Suite aux audits réalisés, il est proposé en application de l'article L.5211-4-2 de désigner la ville de Sablé gestionnaire des services communs suivants :

- La direction des services à la population et de la vie associative ainsi que son secrétariat. Dans cette même direction, le service entretien des bâtiments municipaux et communautaires ainsi que l'accueil à la population et le pôle inscriptions,

- Le service bâtiments et énergies,
- La direction de l'action culturelle et patrimoniale,
- La gestion des risques et continuité des services publics et sécurité des bâtiments municipaux et communautaires.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à jour du schéma de mutualisation et désigne la Ville de Sablé-sur-Sarthe pour créer les services communs qui seront portés par elle.

#### **REVISION TARIFS LOCATION SALLE DES FETES 2023**

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif de 247.50 € pour une location de la salle pour 3 jours pour les habitants de Pincé (du vendredi 8h au dimanche 22h).

#### **TARIFS LOCATION SALLE DES FETES COURS FITNESS**

Madame le Maire informe les élus qu'un coach sportif souhaite louer la salle des fêtes de Pincé pour des cours de fitness 5 heures par semaine. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif de 35 € par semaine pour une utilisation de 5 heures par semaine. Ce tarif sera révisable chaque trimestre.

#### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ECOLE PRIVEE ST JOSEPH PRECIGNE ANNEE 2022-2023**

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 656.16 € par élève à l'école privée de Précigné pour la scolarisation de trois enfants de la commune de Pincé.

#### **DECISION MODIFICATIVE 02-2023**

Dans le cadre de la participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de Précigné, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal les modifications de crédits suivantes :

- augmentation des dépenses de 1970 € sur article budgétaire 65748 : Subv, fonct pers, de droit privé
- diminution des dépenses de 1970 € sur article budgétaire 615221 : Entretien et réparations bâtiments publics.

#### **DECISION MODIFICATIVE 03-2023**

Dans le cadre de l'audit énergétique réalisé à la salle des fêtes, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal les modifications de crédits suivantes :

- augmentation des dépenses de 1200 € sur article budgétaire 203 : Frais d'étude, recherche, développement
- diminution des dépenses de 1200 € sur article budgétaire 2183 : Matériel informatique.

#### **AVIS DES COMMUNES PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE (DE LOGEMENT SOCIAL) ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID)**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme des attributions des logements sociaux, la Communauté de communes du Pays sabolien a lancé la révision et l'élaboration de son nouveau Plan Partenarial de Gestion de la Demande (de logement social) et d'Information des Demandeurs (PPGDID). Ce document a été élaboré en partenariat avec l'État, les bailleurs sociaux et les communes du territoire (par leur représentation en CIL). La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a rendu un avis favorable sur celui-ci.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le nouveau Plan Partenarial de Gestion de la Demande (de logement social) et d'Information des Demandeurs (PPGDID), couvrant la période 2023-2029.

## **INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal avait décidé de fixer l'indemnité de fonction du Maire à 70% du taux en vigueur.

Madame Le Maire propose aux élus de réviser ce taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 afin de cotiser au maximum à la retraite de maire.

Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de fonction du Maire à 100% du taux en vigueur. Cette mesure sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et l'indemnité sera versée trimestriellement.

## **COMPTE RENDU DIFFERENTES COMMISSIONS**

### ➤ RDV du 04/07/2023 avec la société Axione

La société Axione a été missionnée par le Département pour la mise à jour des adresses des habitants de la commune. La loi 3DS du 21 février 2022, impose à toutes les communes, quelle que soit leur taille, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits et à leur numérotation. Tous les lieux-dits de Pincé porteront désormais le numéro 1 car ils ont une seule habitation. Les personnes concernées vont recevoir un courrier à ce sujet.

### ➤ Bureau CDC du 05/07/2023

- Présentation des statistiques de France Service, bonne utilisation de ce service de conseillers numériques.
- Réunion entre le service déchets et les habitants : échanges très riches.
- Présentation des statistiques sur la lecture publiques : augmentation des abonnés et des prêts de livres.

### ➤ Bureau CDC du 01/09/2023

- Explications sur le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées.

Un système de répartition solidaire entre les communes de la CDC a été mis en place.

Comme l'année précédente, la commune de Pincé ne paiera rien en 2023, la somme due par la commune étant prise en charge par la CDC.

- Opération 30 000 arbres : A Pincé, il était envisagé de planter 200 arbres, le début des plantations est prévu en novembre. Les plantations seront effectuées par l'association qui gère ce dispositif.

### ➤ Bureau CDC du 13/09/2023

- Bilan du plan local de l'habitat
- Bilan de la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables.
- Demande de subvention pour le Maroc : la décision sera prise ultérieurement.
- Révision du fonctionnement de l'association AC3S.

### ➤ Commission culture et tourisme du 14/09/2023

- Signatures de conventions de mise à disposition
- Exposition à l'Apostrophe du 07 novembre au 23 décembre.
- Fête de la science avec Maine Sciences les 07 et 08 octobre

## **QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES**

- ▶ Feux et dépôts sauvages au bord de la Sarthe en dessous du terrain de sport.
- ▶ Hausse du loyer du logement communal au 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- ▶ Prêt de la salle des fêtes en juillet pour la résidence autonomie de Sablé
- ▶ Mise en garde de la gendarmerie concernant une escroquerie aux faux billets.
- ▶ Benne à ordures qui a pris feu suite à l'explosion d'une batterie à Lithium

- ▶ Dans le cadre d'octobre rose, une association de motards passera sur la commune le samedi 07 octobre .
- ▶ Plainte d'un habitant de Pincé concernant les aboiements des chiens de son voisin
- ▶ Ouverture de la chasse du 24 septembre 2023 au 29 février 2024
- ▶ Organisation des vœux du maire en janvier sous réserve de COVID

**Prochains Conseils Municipaux : lundis 06 novembre et 18 décembre 2023 à 18 h 30.**

**TOUR de TABLE :**

- Prévoir rambarde église
- Prévoir élagage chênes rue de Beffes
- Barrières à refaire près du transfo rue de Beffes
- Poteaux terrain de foot à remplacer
- Installation de miradors pour la chasse dans la forêt.
- Panneaux posés dans la forêt
- Entretien terrain SNCF effectué.